

Les renseignements fournis seront traités de manière confidentielle.

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
_____	_____	_____
N° civique	Rue	Code postal
Ville :		
Téléphone - Jour :	Soir :	
Adresse courriel :		
Date de naissance :	Numéro d'assurance sociale :	
Langue(s) parlée(s) :		
<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :

Expérience :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Poste / Fonction occupée
Si oui, cochez : Élection :	<input type="checkbox"/> Fédérale	Années :	
	<input type="checkbox"/> Provinciale	Années :	
	<input type="checkbox"/> Municipale	Années :	

Poste(s) convoité(s) :
<input type="checkbox"/> Préposé(e) à l'accueil, aux mesures sanitaires et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs
<input type="checkbox"/> Scrutateur de bureau de vote
<input type="checkbox"/> Secrétaire de bureau de vote
<input type="checkbox"/> Substitut à un employé du personnel électoral

Disponibilités :	
<input type="checkbox"/> Vote par anticipation (4 décembre 2022, 11h00 à 20h00)	<input type="checkbox"/> Jour du scrutin (11 décembre 2022, 9h00 à 20h00)

Formation du personnel électoral (en soirée):
Dans l'éventualité où la formation se tiendrait en mode virtuel (Zoom), disposez-vous de l'équipement de travail nécessaire?
<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non
<small>* Une rémunération de 30 \$ est prévue pour la formation du personnel électoral. Seuls les participants présents au jour de vote (BVA<sup>1</sup> ou BVO<sup>2</sup>) bénéficieront de cette rémunération.</small>

Si je suis embauché(e), je comprends que je serai payé(e) selon les tarifs de rémunération en vigueur.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature

## TRAVAIL DE NATURE PARTISANE

Veillez prendre note qu'aucun membre du personnel électoral ne peut se livrer à un travail de nature partisane dès le moment où il prête serment.

## VOTE PAR ANTICIPATION

Je comprends que si je suis embauché(e) à titre de secrétaire ou de scrutateur lors du vote par anticipation, je me rends disponible pour procéder au dépouillement des votes le dimanche 11 décembre 2022, à partir de 19h00.

## FONCTIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL

---

### PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL, AUX MESURES SANITAIRES ET MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Rémunération : 200 \$ BVA<sup>1</sup>  
200 \$ BVO<sup>2</sup>

- S'assure de l'application des mesures sanitaires en vigueur pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19 (désinfection des mains, port du masque de procédure, distanciation sociale, etc.);
  - Accueille les électeurs qui n'ont pas en leur possession leur carte de rappel ou qui ne peuvent présenter l'une des pièces d'identité prévues par la Loi;
  - Vérifie l'identité de l'électeur à l'aide des documents qu'il présente ou de la personne qui atteste son identité.
- 

### SCRUTATEUR

Rémunération : 220 \$ BVA<sup>1</sup>  
250 \$ BVO<sup>2</sup>

- Veille à l'aménagement de son bureau de vote;
  - Assure le bon déroulement du vote et maintient le bon ordre à son bureau de vote;
  - Accueille l'électeur et le renseigne sur la manière de voter;
  - Valide la qualité d'électeur;
  - Remet à l'électeur le bulletin de vote ainsi qu'un crayon;
  - Concilie, avec le secrétaire, le nombre d'électeurs rayés à la liste électorale et le nombre de bulletins de vote remis;
  - Procède au dépouillement du vote de son bureau de vote.
- 

### SECRÉTAIRE

Rémunération : 210 \$ BVA<sup>1</sup>  
240 \$ BVO<sup>2</sup>

- Assiste le scrutateur dans ses fonctions;
  - Inscrit les mentions relatives au déroulement du vote dans le registre du scrutin;
  - Gère la liste électorale de concert avec le scrutateur.
- 

### DÉPOUILLEMENT (SCRUTATEUR ET SECRÉTAIRE)

Rémunération\* : 30 \$ BVA/jour<sup>1</sup>

- Le dépouillement du BVA s'effectuera le dimanche 11 décembre 2022, à partir de 19h00.
-

---

## **SUBSTITUT**

**Rémunération\* : 75 \$ JR<sup>3</sup>  
50 \$ 3HR<sup>4</sup>**

- Remplace un membre du personnel électoral dans ses fonctions.

\* Si un substitut doit pourvoir à un poste électoral, il recevra seulement la rémunération prévue pour ce poste.

---

<sup>1</sup> BVA : Bureau de vote par anticipation

<sup>2</sup> BVO : Scrutin général

<sup>3</sup> JR : Se rend disponible toute la journée

<sup>4</sup> 3HR : Trois premières heures